




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :    /    /    12/05/2023

Dossier complet le :    /    /    12/05/2023

N° d'enregistrement :   
2023-7128

## 1 Intitulé du projet

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

Monsieur

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

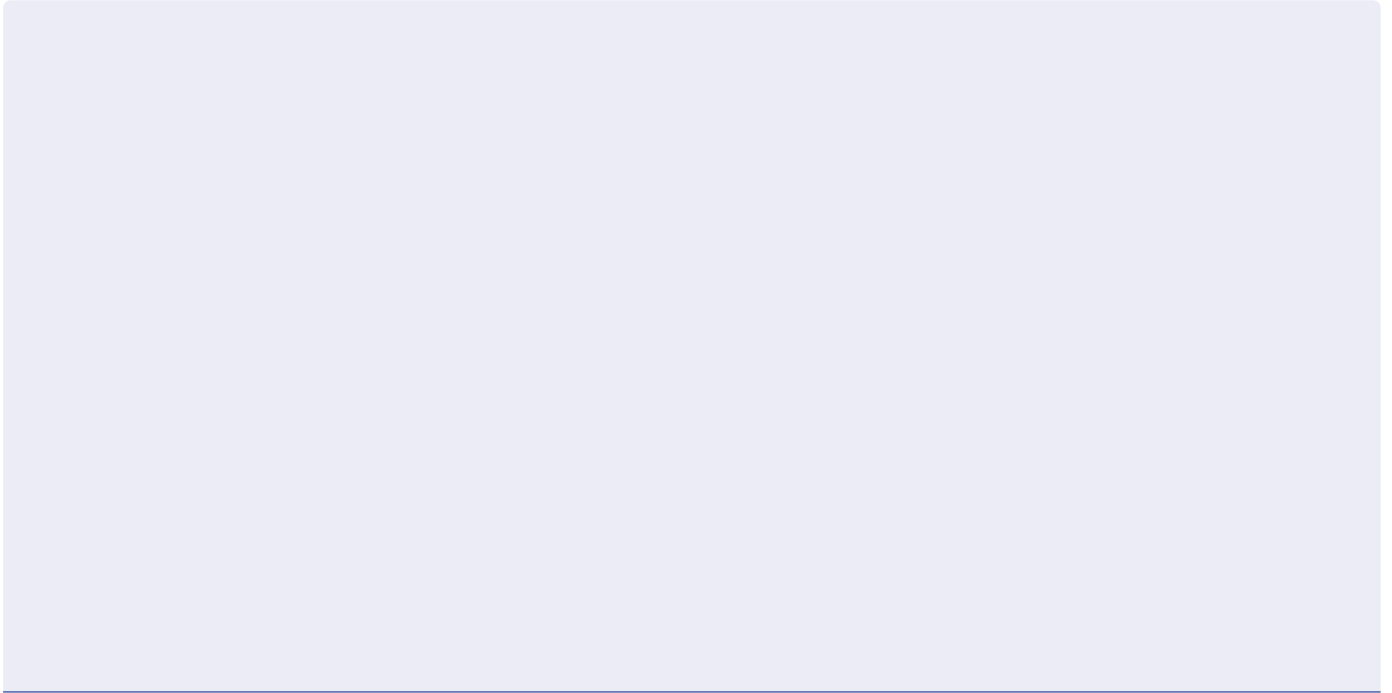
#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

#### 4.2 Objectifs du projet

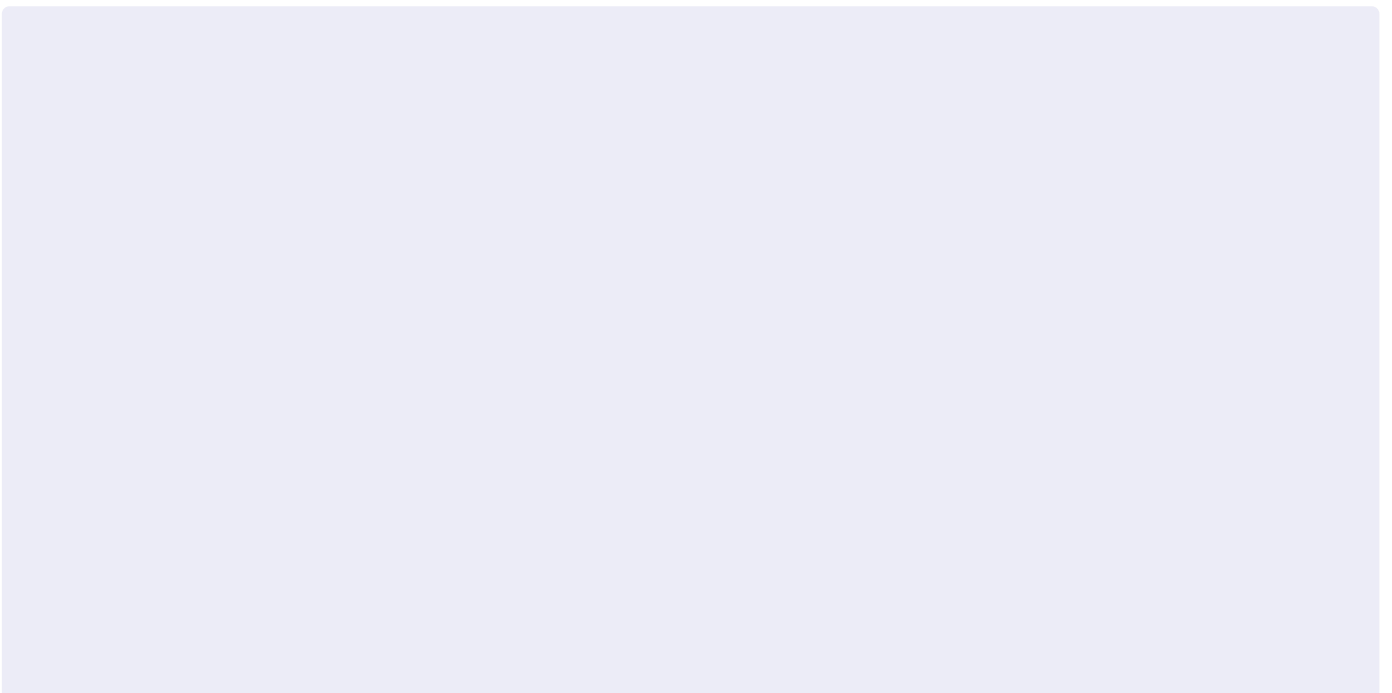
---

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux



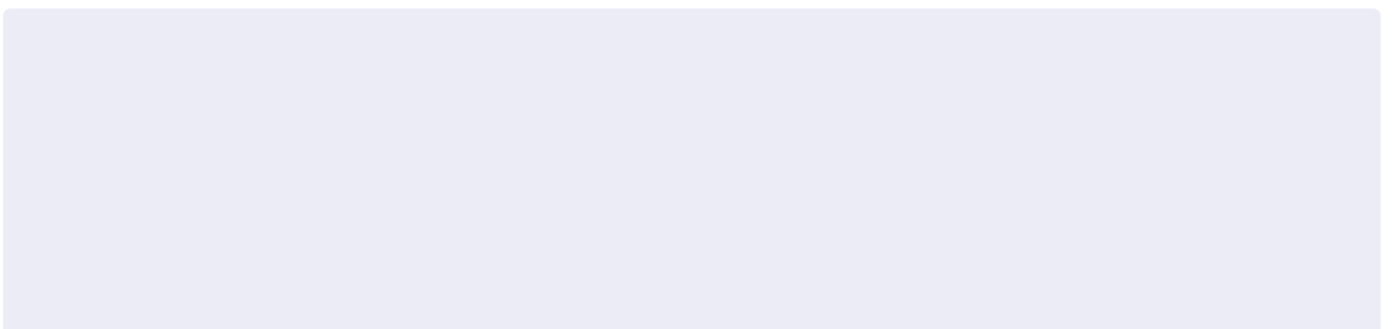
#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



---

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)


① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /



Signature du (des) demandeur(s)





### Annexe 3 - Plan de situation

Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale - Article R.122-3-1 du code de l'environnement

Fond de carte : IGN

Echelle: 1 / 16 000

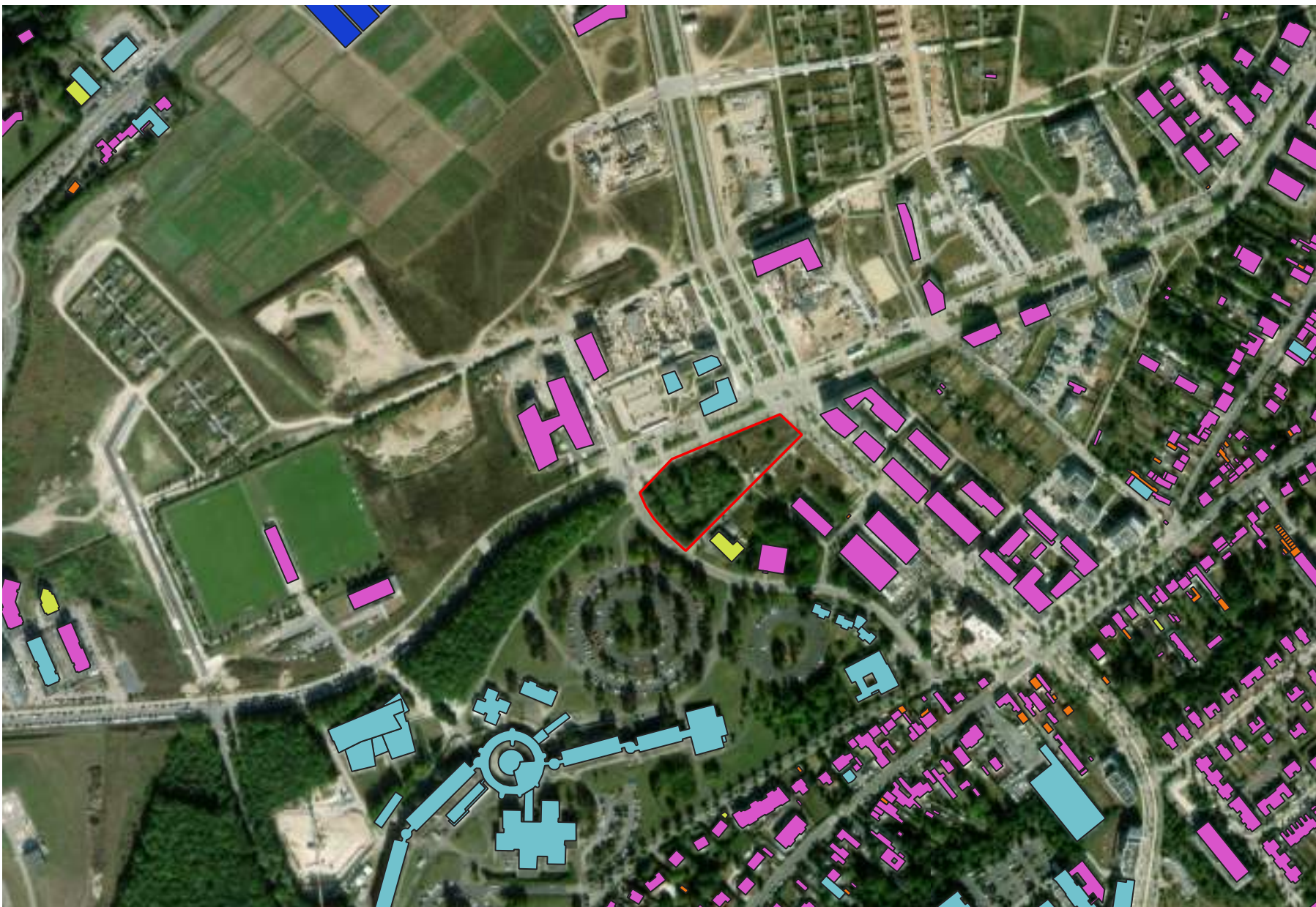


0 100 m  
└───┘

Date	Modifications
28-02-2023	Version 1

**VERDI**





### Légende

BATIMENT

- Agricole
- Annexe
- Commercial et services
- Indifférencié
- Résidentiel
- Zone Projet

### Annexe 6 - Plan des abords du projet

Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale - Article R.122-3-1 du code de l'environnement

Fond de carte : ESRI

Echelle: 1 / 5 000

N

0

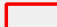
100 m

Date	Modifications
28-02-2023	Version 1





## Légende

 Zone Projet



## Annexe 4 - Photographies

Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale - Article R.122-3-1 du code de l'environnement

Fond de carte : IGN

Echelle: 1 / 2 500



0 50 m

Date	Modifications
28-02-2023	Version 1

**VERDI**





### Lot T1 - T2\_ZAC Intercampus\_Amiens



**MAITRISE D'OUVRAGE**  
**LINKCITY IDF**  
 11 avenue Eugène Freyssinet  
 78200 GUYANCOURT  
 01 30 60 48 59  
 #1539605@linkcityhousingannely@linkcity.com

**MAITRISE D'OUVRAGE**

Architecte Mandataire  
**RONALD SROG ARCHITECTES**  
 27, rue Diogenes  
 93150 MONTREUIL  
 01 86 96 48 40  
 architecture@ronaldsro.fr




BET Structure et Fluides  
**IGREC INGENIERIE**  
 127, avenue d'Italie  
 CS 21405 - 75014 Paris Cedex 13  
 01 53 94 73 73  
 maitre.fouquet@ingenierie.com

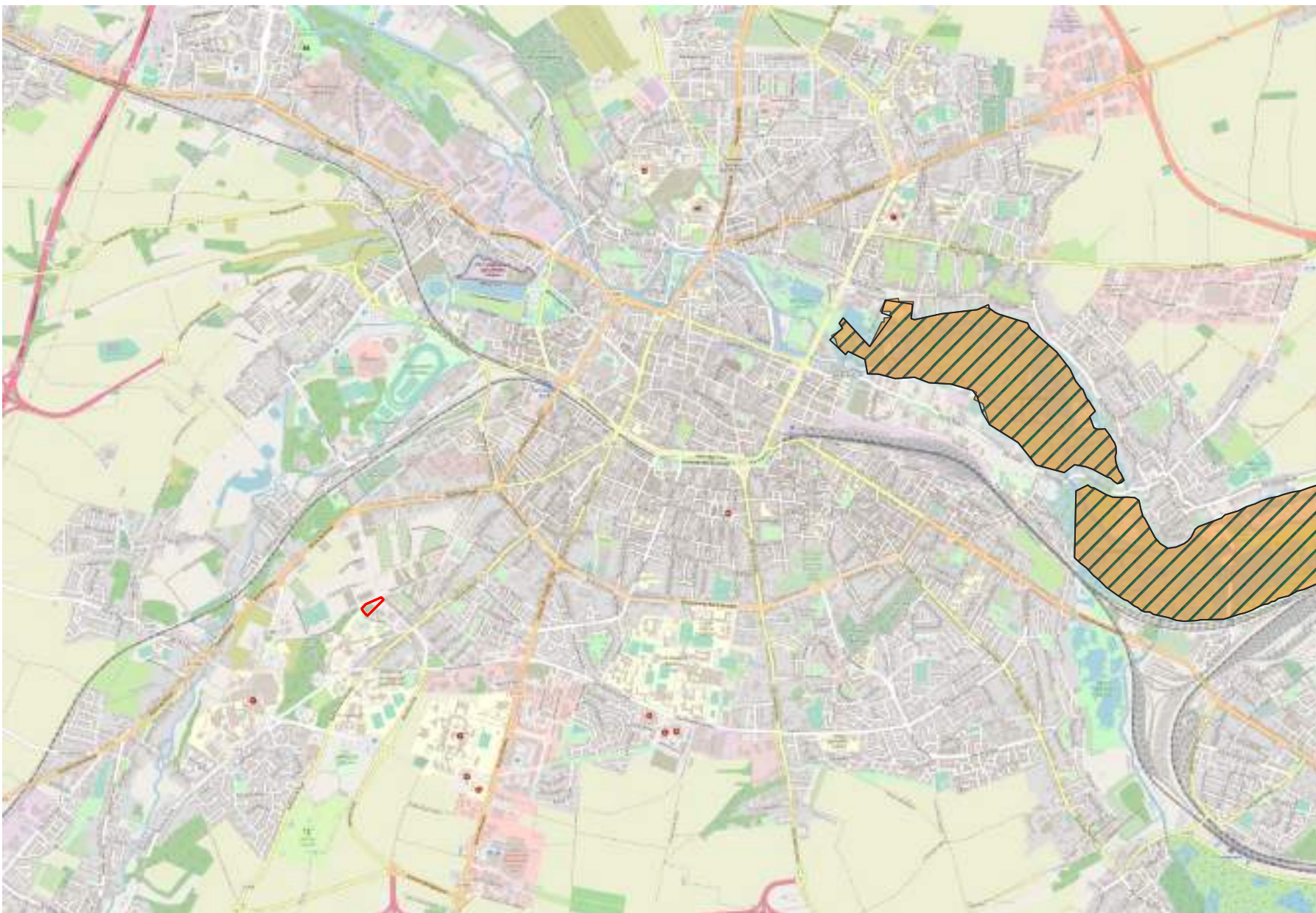
**Plan masse**

DATE	OBJET	OPERATION
1	27/02/2023	APS

PSA	ELD	APS	TZ	PLN	Plan masse	14/03/2023	1/500e	A000
PROJET	AUTEUR	PHASE	ZONE	TYPE		DATE	ECHELLE	N°

## Légende

-  Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
-  Zone de Protection Spéciale (ZPS)
-  Zone de projet



## Zonage Natura 2000

Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale - Article R.122-3-1 du code de l'environnement

Fond de carte : IGN  
Producteur de la donnée : INPN

Echelle: 1 / 40 000



0 750 m

Date	Modifications
28-02-2023	Version 1

# VERDI



# VERDI

Notice d'impact

## Construction Lot T1 - T2 Zac Intercampus Amiens



## 1.1 PRESENTATION DU PROJET

Le projet se situe dans la ZAC Intercampus, au sud d'Amiens, sur une parcelle d'environ 7152 m<sup>2</sup>.

Cette ZAC est déjà largement urbanisée. Le projet se situe à proximité immédiate du Campus de l'Université de Picardie Jules Verne et du CHU d'Amiens.



Figure 1 : Prises de vue des alentours du site ; Linkcity



Figure 2 : Vue à proximité du site ; Google Street View ; Février 2023

La ZAC Intercampus a fait l'objet d'une étude d'impact en 2010. Celle-ci a permis d'identifier les enjeux du projet et de définir les mesures à mettre en place à l'échelle de la ZAC afin que les différentes constructions nécessaires à sa réalisation soient faites en harmonie.



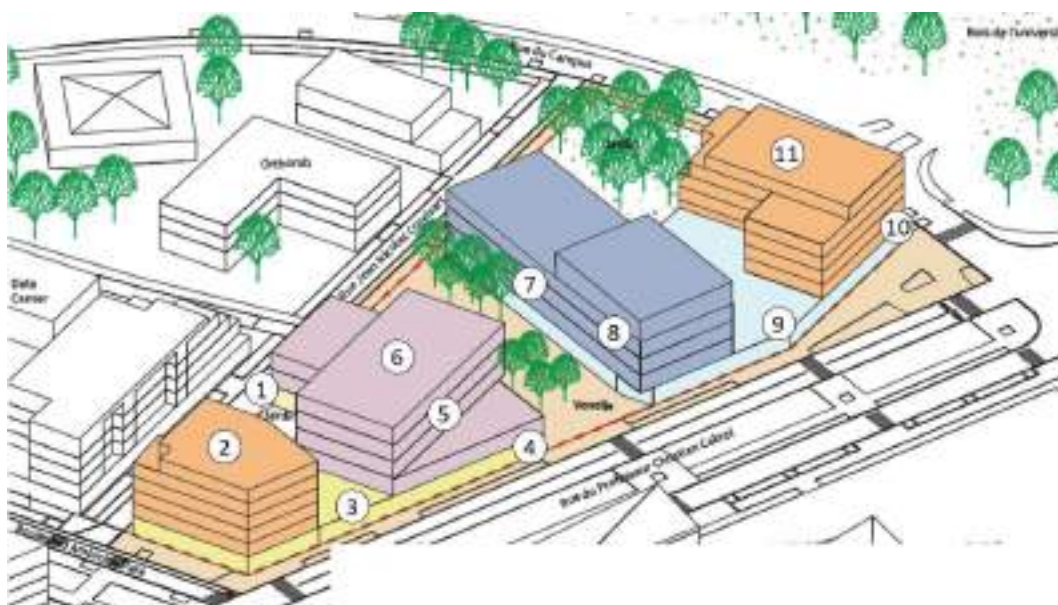
**Figure 3 : Localisation du projet au sein de la ZAC Intercampus**

Le projet consiste en une opération multiproduit d'environ 13 000 m<sup>2</sup> SDP, dont 61 logements en accession et 9 000 m<sup>2</sup> dédiés à la santé et au bien-être.



**Figure 4 : Plan masse du projet**





**Figure 5 : Localisation des différents produits**

Numéro	Produit	Surface de plancher prévisionnelle
1	Espace de services aux habitants	60 m <sup>2</sup>
2	24 logements	1790 m <sup>2</sup>
3	Tiers-lieu lié à la maison de santé	880 m <sup>2</sup>
4	Laboratoire	180 m <sup>2</sup>
5	Maison de santé	1 900 m <sup>2</sup>
6	Incubateur de start-up	970 m <sup>2</sup>
7	Bureaux	2 000 m <sup>2</sup>
8	Espace de coworking avec bureaux de médecine douce	1 000 m <sup>2</sup>
9	Maison de bains	1 830 m <sup>2</sup>
10	Crèche	110 m <sup>2</sup>
11	37 logements	2 700 m <sup>2</sup>
	<b>TOTAL</b>	<b>13 420 m<sup>2</sup></b>

Pour les éléments de programmation soumis à la RE 2020, le projet anticipera le niveau RE 2025.

La gestion des eaux pluviales sera réalisée par infiltration à la parcelle. Une certification NF habitat HQE sera réalisée pour les logements et le label BREEAM sera engagé pour la réalisation de certains produits (maison de santé, Incubateur de Start-up, bureaux à commercialiser, coworking avec espaces de médecine douce.)

Le projet s'insère dans un environnement favorable à la mobilité douce, avec des pistes cyclables aménagées le long du site (rue du Pr Christian Cabrol et Bld Ambroise Paré), et prévoit la création de plusieurs locaux vélos directement sur le projet. Par ailleurs, le site est desservi par le Bus à Haut niveau de Service, avec un arrêt à moins de 50m de la parcelle. Le projet s'inscrit par ailleurs en cohérence avec son environnement tant au plan urbain et architectural que de sa programmation."

Le planning est le suivant :

- Dépôt du permis de construire : Juin 2023
- Purge du permis de construire : Novembre 2023
- Début des travaux : T2 2024
- Durée du chantier 24 mois.



## 1.2 ETAT ACTUEL DE LA PARCELLE

Actuellement le terrain se compose d'une friche, libre de toute construction.



Figure 6 : Photographies de l'état actuel du site (Mars 2023)

La zone ne présente aucun arbre pouvant permettre l'accueil de l'avifaune ou de chiroptère.

## 1.3 SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE

### 1.3.1 RISQUE DE REMONTEE DE NAPPE

On parle d'inondation par remontée de nappes lorsque l'inondation est provoquée par la montée du niveau de la nappe phréatique jusqu'à la surface du sol.

La cartographie nationale des zones sensibles aux inondations par remontée de nappe permet de localiser pour la métropole et la Corse les zones où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe, c'est-à-dire ;

- l'émergence de la nappe au niveau du sol ;
- ou l'inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Les valeurs de débordement potentiel sont réparties en trois classes :

- « zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe » ;
- « zones potentiellement sujettes aux inondations de cave » ;
- « pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave ».



Le risque de remontée de nappe n'est pas présent sur l'emprise du projet.

### 1.3.2 ACTIVITE INDUSTRIELLE

La base de données CASIAS (Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services) du BRGM indique qu'une entreprise est en activité à proximité du site, il s'agit du Garage de la Boutillerie situé au 80 Rue de Boutillerie, 80090 Amiens. Cette entreprise est toujours en activité.

Une autre entreprise dont l'activité est terminée est également présente à proximité du site. Il s'agit de l'établissement Deboffe, ancien site de vente de matériel agricole.



**Au regard des activités présentes à proximité du site, celles-ci ne constituent pas un enjeu pour la réalisation du projet. De plus, le projet n'aura pas d'incidence cumulée avec le site encore en activité.**

### 1.3.3 POLLUTION DES SOLS

Une étude historique (A110) et une investigation des sols (A200 et A270) ont été réalisées sur l'emprise du projet en 2023 par le bureau d'études ECR Environnement.

Les sondages ont été réalisés sur la zone d'étude. La carte suivante localise les sondages réalisés sur le site.



**Figure 7 : Localisation des sondages ; ECR Environnement 2023**

Les conclusions de ces études sont les suivantes :

#### Paramètres inorganiques :

Des anomalies faibles à modérées en ETM (Eléments Traces Métalliques) sont constatées dans la majorité des remblais, les éléments incriminants étant le cadmium, le mercure, le plomb et le zinc. Les teneurs les plus élevées sont mesurées au droit des sondages T9 (460 mg/kg MS en zinc) et T11 (140 mg/kg MS en plomb).

Ces impacts ne sont pas retrouvés dans les terrains naturels sous-jacents, exceptés en T7 où un impact modéré en mercure est constaté entre 3,0 et 4,5 m de profondeur par rapport au terrain naturel (2,61 mg/kg MS).

Les ETM sur éluât sont généralement non détectés ou quantifiés à des teneurs légèrement supérieures aux limites de quantification du laboratoire pour certains éléments (cadmium, cuivre, mercure et zinc).

#### Paramètres organiques :

Les HCT C10-C40, HAP, BTEX et PCB n'ont soit pas été détectés, soit été ponctuellement quantifiés à des teneurs faibles et non significatives d'un impact.

Acceptabilité en ISDI :

Tous les échantillons analysés sont acceptables en ISDI.

A l'issue du diagnostic, des recommandations ont été élaborées afin de réduire l'impact sur la population :

« Compte-tenu des résultats et du contexte de l'étude, ECR ENVIRONNEMENT effectue les préconisations suivantes :

- Au droit des futurs espaces paysagers (à usage non alimentaire) :
  - Mettre en place une couverture des remblais par à minima 30 cm de terre végétale saine après tassement ;
  - Ou évacuer les remblais (pas de surcoût à prévoir ; acceptabilité en ISDI) ;
  - Ou effectuer une analyse des enjeux sanitaires (EQRS) pour les scénarios d'ingestion/inhalation de poussières afin d'évaluer de manière plus détaillée l'acceptabilité de ce risque et pouvoir potentiellement maintenir les remblais en place sans restriction ;
- Les conclusions du présent rapport devront être remises en perspective en cas de changement d'aménagement ou d'usage du site, en particulier au droit du sondage T7 où un impact modéré en mercure a été constaté entre 3,0 et 4,5 m de profondeur ;
- La mémoire de l'état du site et les résultats présentés dans ce rapport devront être conservés. »

La mise en place de ces mesures lors de la réalisation du projet permettra de réduire considérablement l'incidence de la pollution des sols sur la population.

**Cette thématique a donc une incidence négligeable sur le projet.**



### 1.3.4 BRUIT

*Source : Préfecture de la Somme :* « Dans le but de prévenir les nuisances sonores en provenance des infrastructures de transport routières, autoroutières et ferroviaires, le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 donne les modalités de réalisation des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Il se base sur des éléments graphique appelés cartes de bruit qui fournissent une représentation visuelle de l'exposition au bruit des populations situées le long des axes routiers et décrits les actions qui vont être mises en œuvre de façon à réduire les gênes sonores identifiées. »



Figure 8 : Niveau de bruit des transports terrestres ; DDT 80

La zone de projet n'est pas concernée par une exposition au bruit. Le projet ne prévoit pas d'activité susceptible d'engendrer de nuisance sonore liée à son activité.

## 1.3.5 MILIEUX NATURELS

Le site se présente sous la forme de deux espaces. La zone EST est une pelouse présentant quelques arbres de port moyen.

La partie OUEST présente un espace de végétation spontanée avec de jeunes arbres et des broussailles.

Deux sites Natura 2000 sont présents sur le territoire d'Amiens. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale « Etangs et marais du bassin de la Somme – FR2212007 ». Cette zone est située à 3,7 kilomètres de la zone de projet.

Le deuxième site est la Zone Spéciale de Conservation « Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie - FR2200356 » Cette zone est également située à 3.7 kilomètres.

Les deux sites Natura 2000 possèdent les mêmes emprises géographiques sur le territoire et sont tous les deux liés aux milieux humides (hortillonages) Ces milieux sont en effet prédisposés à l'accueil d'une biodiversité importante de par la disponibilité de l'eau sur les sites.

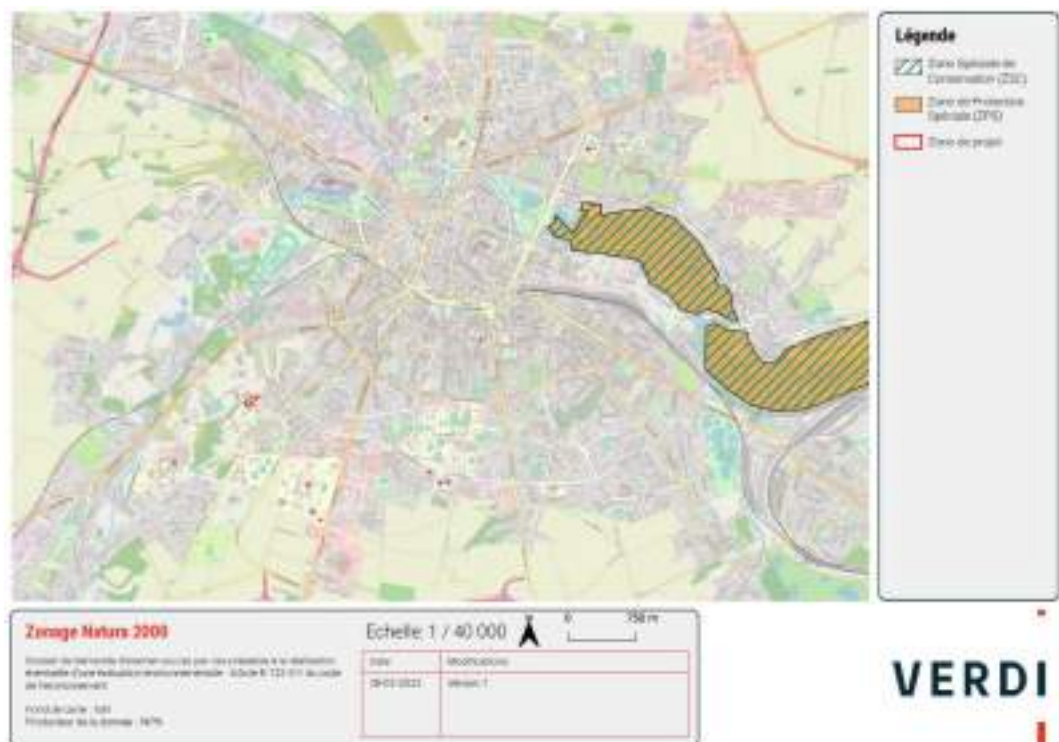


Figure 9 : Zonage Natura 2000

La zone de projet n'étant pas un milieu humide, la réalisation du projet n'aura pas d'incidence sur ces milieux.

Dans un rayon de 5 kilomètres autour de la zone de projet, on retrouve la présence de 6 ZNIEFF de type 1 et d'une ZNIEFF de type II.

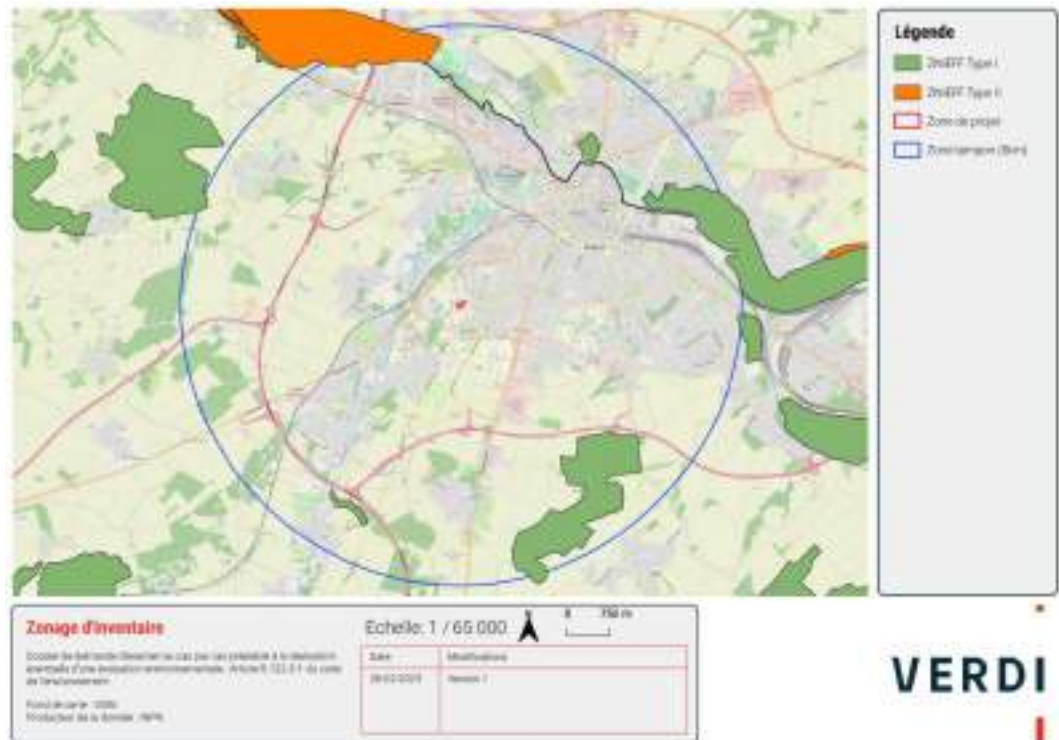


Figure 10 : Zonage d'inventaire ; VERDI 2023

Type	Nom	Distance (mètres)
1	Larris du champ de manœuvre de Saint-Fuscien et bois Payin	3 186
	Souterrains à chiroptères de la citadelle d'Amiens	3 344
	Marais de la vallée de la somme entre Daours et Amiens	3 720
	Réseau de coteaux crayeux de Vers-sur-Selle à Saint-Sauflieu	3 995
	Forêt d'Ailly-sur-Somme	4 861
2	Marais des trois vaches à Amiens	4934
	Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommès et Abbeville	2 769



Concernant les différentes ZNIEFF de type I présentes dans un rayon de 5 kilomètres autour de la zone de projet, celles-ci sont principalement liées à des milieux humides ou aux milieux boisés

Concernant la ZNIEFF de type II celle-ci est liée aux milieux humides.

**L'intérêt écologique du site est donc faible dans un contexte urbain marqué par une ZAC en pleine réalisation limitant ainsi la probabilité de l'usage de la parcelle par des espèces.**

**De plus au regard de la situation du site dans la trame verte et bleue, celui-ci ne constitue pas un réservoir de biodiversité et ne se situe pas sur un corridor écologique.**

### 1.3.6 SITES INSCRITS ET SITES CLASSES

La politique des sites a pour objectif de préserver les espaces de qualité et remarquables au plan paysager. Tous les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux d'un site sont soumis au contrôle du Ministre chargé des sites ou du Préfet du département.

Selon le ministère de la culture :

« Un **site inscrit** est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

La procédure peut être à l'initiative des services de l'État (DREAL, STAP), de collectivités, d'associations, de particuliers ... L'inscription est prononcée par arrêté du Ministre en charge des sites. En site inscrit, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme.

Un **site classé** est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

La procédure peut être à l'initiative de services de l'État, de collectivités, d'associations, de particuliers ..., Le dossier est ensuite instruit par la Direction Régionale de l'Écologie de l'Aménagement et du Logement. Le classement intervient par arrêté du Ministre en charge des sites ou par décret en Conseil d'État (selon le nombre et l'avis des propriétaires concernés).

En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites (par exemple, les travaux relevant du permis de construire) sont soumis à autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, de la DRAC (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du département concerné) et de la

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). L'autorisation est déconcentrée au niveau du Préfet de département pour les travaux moins importants.

5 sites Inscrits et 1 site classé sont présents dans un rayon de 5 kilomètres autour de la zone de projet.

Type	Nom	Distance (mètres)
Inscrit	Boulevards intérieurs et promenade de la Hotoie	1 938
	Façades et toitures des rues Porion, A. Lefebvre, Mets l'Evêque et Place Saint-Michel	2 844
	Quartier Saint-Leu, Etang Saint-Pierre, Hortillonnages	2 997
	Parc privé de la propriété sise 1 rue Gloriette	3 189
	Cimetière de la Madeleine	3 758
Classé	Parc et bâtiments de l'évêché	3 070

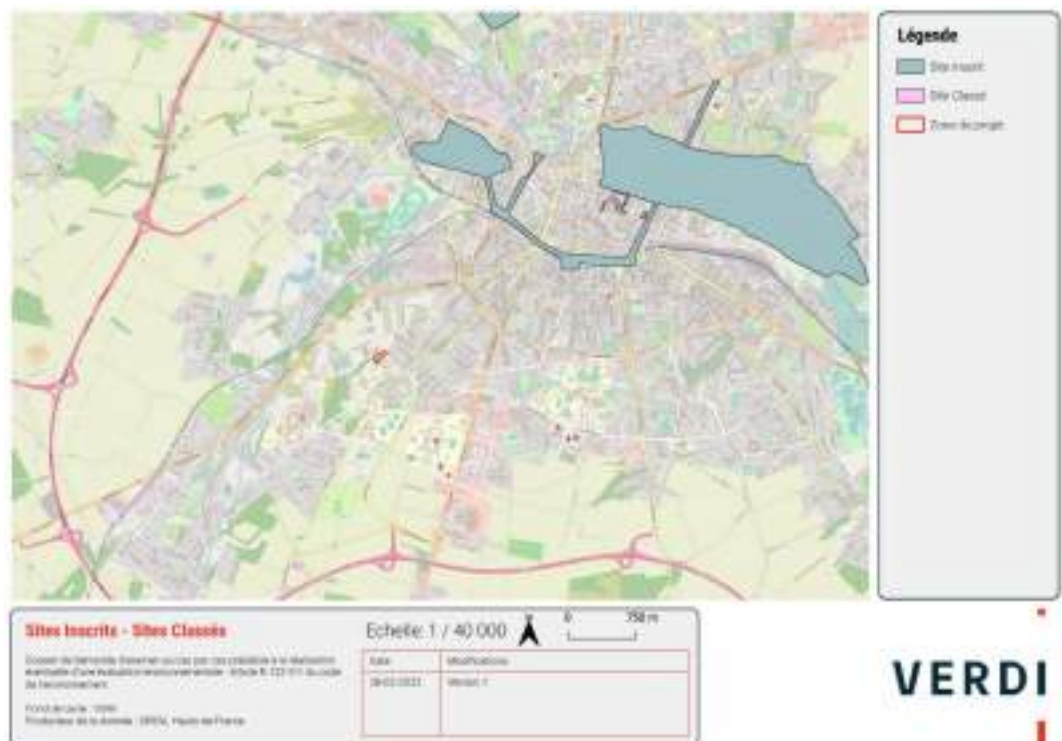


Figure 11 : Cartographie des sites inscrits et sites classés

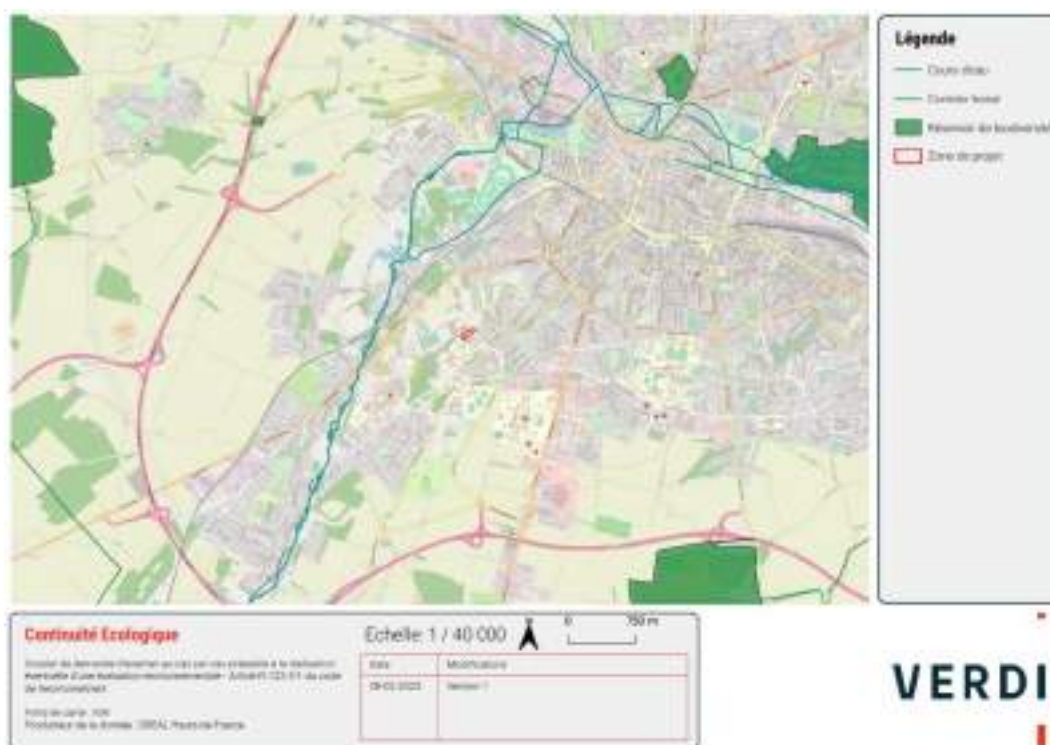
### 1.3.7 CONTINUITES ECOLOGIQUES

*Source :DREAL Hauts-de-France*

« Les continuités écologiques des Hauts-de-France ont été identifiées scientifiquement. Elles font partie du porter à connaissance de l'État et doivent être prises en compte dans les documents et projets.

Ces données de diagnostic ont été utilisées pour l'identification de la trame verte et bleue régionale et pour l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE).

Le SRCE-TVB du Nord-Pas de Calais a été approuvé en juillet 2014, puis annulé par décision du tribunal administratif en février 2017. Le SRCE de Picardie n'a pas été adopté. Toutefois, si les plans d'action stratégique proposant des mesures ou démarches répondant aux objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités ne sont pas valides, les diagnostics et les cartographies sont des données scientifiquement reconnues. »



**Figure 12 : Continuité écologique**

**La zone de projet ne se situe pas dans un élément identifié dans le porter à connaissance de la trame verte et bleue du territoire.**

### 1.3.8 MILIEUX POTENTIELLEMENT HUMIDES

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1 du code de l'environnement).

Le ministère de l'Ecologie, du développement Durable et de l'Energie (MEDDE, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Direction de l'Eau et de la Biodiversité, Sous-Direction des Espaces Naturels, Bureau des Milieux Aquatiques), et réalisé conjointement par l'Unité 1109 InfoSol (centre du Val de Loire) de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et AGROCAMPUS OUEST, UMR 1069 Sol Agro hydrosystème Spatialisation AGROCAMPUS OUEST - INRA, centre de Rennes.

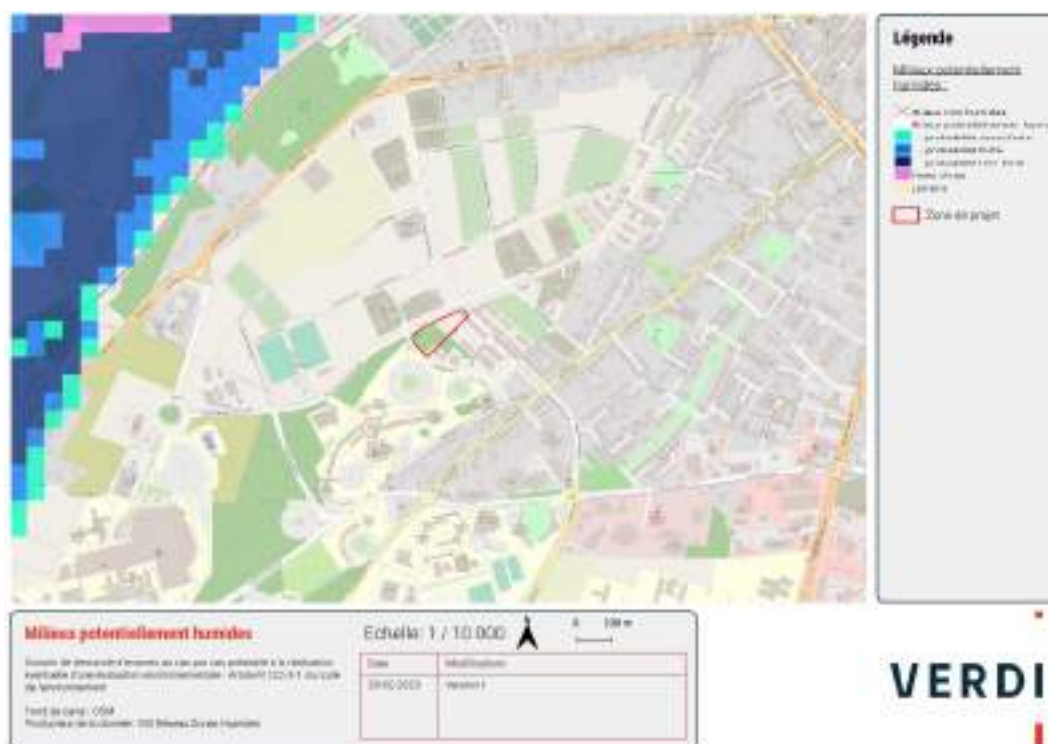


Figure 13 : Milieux potentiellement humides

La zone du projet ne situe en dehors d'un espace de probabilité de zone humide

### 1.3.9 RISQUE DE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Selon les données Géorisques/BRGM la zone de projet ne se trouve pas concernée par un aléa relatif à son exposition au retrait et gonflement des argiles.

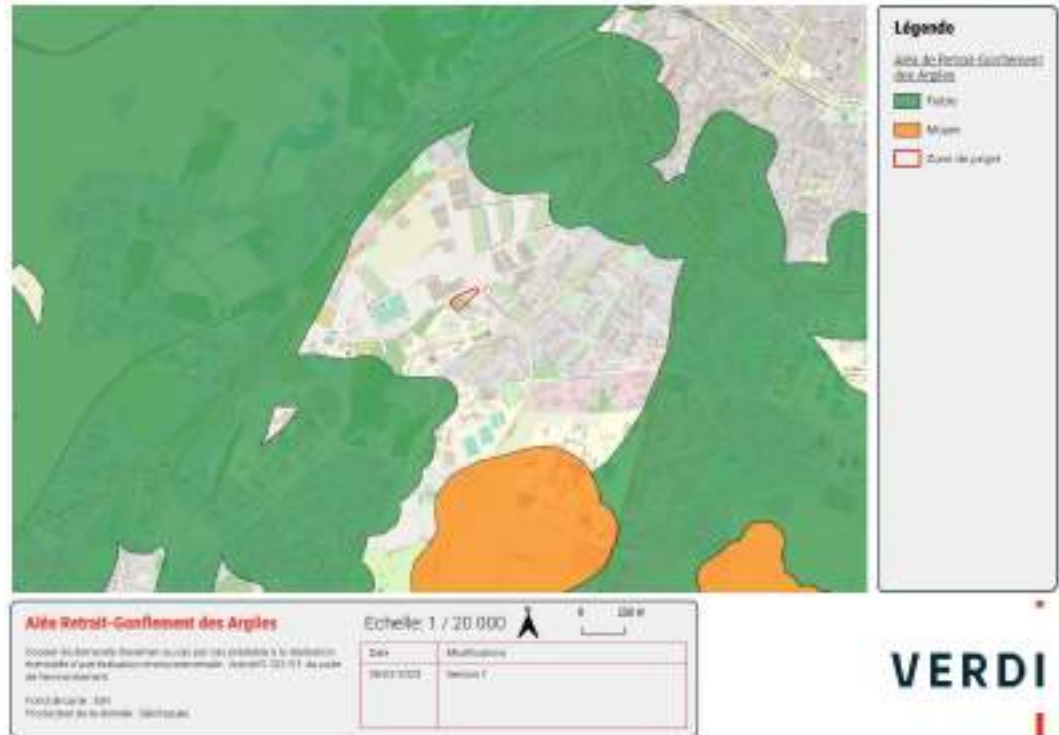


Figure 14 : Aléa retrait-gonflement des argiles

### 1.3.10 PATRIMOINE/CADRE DE VIE/POPULATION

Les bâtiments s'intégreront dans la trame bâtie et respecteront les prescriptions architecturales du PLU. Le projet ne se situe pas dans un rayon de 500m autour d'un monument historique.

La ZAC est déjà fortement urbanisée et le projet s'intègre parfaitement dans le tissu bâti existant. La ZAC Intercampus a fait l'objet d'une étude d'impact en 2010. Celle-ci prévoyait de nombreuses mesures sur le secteur de la ZAC afin que le projet soit un projet d'ensemble.

Des mesures notamment sur les liaisons douces ont été intégrées afin de limiter l'usage des véhicules motorisés. Des lignes de bus avec des arrêts à proximité de la ZAC ont été réalisées afin d'inciter les usagers à privilégier ce mode de transport.

Des locaux vélos sont également prévus sur le projet afin de favoriser les modes de déplacements doux.

**Aucun site d'intérêt n'est recensé à proximité du secteur de projet.**

**Le projet s'intègre parfaitement dans la ZAC Intercampus qui a déjà fait l'objet de nombreux aménagements permettant l'usage de modes de déplacements doux mais également des transports en commun.**

**Le projet prévoit de nombreux stationnements pour les vélos afin de favoriser son usage.**

## 1.4 CONCLUSION

Pour conclure le site d'implantation du projet ne possède pas d'enjeu sensible d'un point de vue environnemental.

**Au regard des différentes thématique traitées dans cette notice, le projet n'est pas susceptible d'engendrer d'impacts significatifs sur l'environnement.**